

Compte rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 22/01/2024



Présents pour les représentants de proximité :

Teddy CARUEL - Régis ENGRAND – Layla LANDRY

Présents pour la direction :

Fanny KLIPFEL, Directrice Régionale - France 3 Grand Est

Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines - France 3 Grand Est

Matthieu MERCIER, Rédacteur en chef - France 3 Champagne-Ardenne

Fabien GATINOIS, Responsable de Centre Technique - France 3 Champagne-Ardenne

Sylvain SAINT PAUL, Responsable Immobilier et Moyens Généraux - France 3 Champagne Ardenne

1. Point IMG :

- Où en est-on des appels d'offre et des travaux (rédaction et ancienne régie) ?

Réponse de la direction :

L'appel d'offre du mois d'octobre n'a pas permis d'attribuer tous les lots.

Nous n'avons pas eu assez de réponses et les prix étaient trop élevés.

Un deuxième appel d'offre a été passé en décembre et nous avons obtenu plus de réponses.

Nous attendons le résultat des analyses des offres et des négociations qui sont en cours avec les entreprises.

- Qu'est-il prévu pour la cellule web ?

Réponse de la direction :

Dans le plan l'espace web est situé à l'emplacement actuel avec une plus grande surface.

La question d'une séparation pourra être étudiée lorsque le lot cloisons sera attribué et en fonction de l'impact financier.

Les élus FO suivent attentivement ce dossier pour cette demande qui émane de l'ensemble du service web.

2. Point tickets restaurant :

Les TR de 2023 non distribués ont été remis aux salariés au format papier au début de l'année 2024.

Les tickets acquis en 2024 seront tous au format dématérialisé et seront automatiquement alimentés sur la carte.

Les salariés recevront leur carte à leur adresse postale (celle qui est renseignée dans leur dossier administratif. L'envoi est prévu pour le mois de février. Un email sera envoyé aux salariés pour les prévenir qu'ils recevront leur carte). **Il faudra l'activer pour pouvoir l'utiliser.**

Si vous ne recevez pas votre carte en raison d'une adresse non modifiée, vous pourrez recommander une nouvelle carte en envoyant un mail à hello.consommateurs.fr@pluxeegroup.com ou en téléphonant au **09 69 39 77 47** (prix d'un appel local).

Acquisition des tickets pour les salariés en CDI et les CDD longs :

Gestion des titres restaurants – salariés en contrat long

Une commande en fin de mois : le jour de la clôture de paie

Exemple :

N° semaine	Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4	Sem 5	Sem 6
Dimanche	Dim 7/01	Dim 14/01	Dim 21/01	Dim 28/01	Dim 04/02	Dim 11/02
Nb TR saisis	3	4	5	3	4	5
Semaine signée	11/01	19/01	29/01	09/02	12/02	20/02
Passage en paie	Paie de février – 23/02/24	Paie de février – 23/02/24	Paie de février – 23/02/24	Paie de février – 23/02/24	Paie de Mars – 25/03/24	Paie de Mars – 25/03/24
Alimentation carte	15 tickets restaurants alimentés sur la carte le 24/02/24				9 TR alimentés le 26/03/24	



Les tickets restaurants saisis sur une semaine à cheval sur deux mois appartiennent au mois suivant et passent donc en paie le mois M+1. Ainsi, les tickets restaurants de la semaine du 27/11 au 03/12/2023 sont valorisés sur la paie de Janvier 2024.

Acquisition des tickets pour les salariés en CDD court :

Gestion des titres restaurants – salariés en contrat court

2 commandes : un en milieu de mois et une autre en fin de mois

N° semaine	Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4	Sem 5
Date de contrat	Du Ven 05/01 au mardi 09/01		Du 16 au 19/01	Du Sam 27/01 au Mer 31/01	
Dimanche	Dim 7/01	Mar 9/01	Ven 19/01	Dim 28/01	Mer 31/01
Nb TR saisis	3	2	4	2	3
Semaine signée	11/01	17/01	29/01	05/02	12/02
Passage en paie	Paie2 de janvier – 25/01/24	Paie2 de janvier – 25/01/24	Paie1 de février – 12/02/24	Paie1 de février – 12/02/24	Paie2 de février – 23/02/24
Alimentation carte	5 TR alimentés le 26/01/24		6 TR alimentés le 13/02/24		3 TR le 24/02/24

Conditions d'utilisation et fonctionnement de la carte :

La carte permet de payer au centime près **jusqu'à 25 euros par jour**.

(L'inconvénient c'est que vous ne pourrez plus cumuler un grand nombre de tickets restaurants pour payer un repas ou des courses, comme il était possible de le faire avant. Il faut cependant garder à l'esprit que cette pratique était un contournement des règles d'utilisation des TR)

Avec la carte il n'y a plus de risques de perdre ses tickets, et vous pouvez payer directement en ligne ou via un smartphone. Vous pourrez d'ailleurs suivre l'état de votre crédit sur l'application **Pluxee FR**.

Les TR sont utilisables du lundi au samedi soir inclus. Les cartes pourront être activées sur le dimanche pour les personnes ayant travaillé au moins une fois un dimanche au cours des derniers mois (*cette formulation reste floue car on ne sait pas la durée précise qu'englobe les « derniers mois ». Nous n'avons pas eu plus de précisions de la direction. Il faudra également voir si cette activation doit être renouvelée tous les ans voire plusieurs fois par an*).

Les TR alimentés sur la carte des salariés correspondent aux TR valorisés sur le bulletin de paie (*il n'y a donc plus de risque d'erreur, si les tickets apparaissent sur le bulletin de paie c'est qu'ils sont également crédités sur la carte. En version papier vous pouviez être déjà prélevé de la cotisation sans pour autant avoir les tickets en main*).

Pour tout nouveau bénéficiaire (nouveau salarié ou personne en fin d'arrêt maladie, congés sans solde...) la commande de carte sera effectuée automatiquement au moment de l'alimentation des cartes.

Le salarié recevra sa carte à J+7 après la commande.

En attendant sa carte, le salarié peut utiliser ses TR alimentés à J+1 après la commande via l'application mobile.

3. Point emploi

Postes RCA n°2285 et n°2553 : ces postes sont en cours de recrutement.

Poste JRR Chaumont n°2816 : le recrutement de Joffrey Tridon est effectif depuis le 1^{er} février.

Poste JRI Chaumont n°3080 : ce poste est en cours de recrutement.

Poste JRI Charleville n°2988 : ce poste est en cours de recrutement.

Poste JRR Charleville n°2989 : ce poste est en cours de recrutement.

Poste Scripte n°3057 : le recrutement de Yasmine Kasmi sera effectif au 1^{er} mars.

Poste OPS n°2286 : les candidatures sont encore à l'étude, une candidature externe a particulièrement retenu l'attention de la direction.

4. Point OpenMedia

- **À partir de quel moment estime-t-on qu'il ne soit pas possible de prendre l'antenne en raison d'un bug OpenMedia ?**

Réponse de la direction :

Il n'y a pas de réponse toute faite, cela dépend du contexte d'actualité, du type de bug.

Toutes les difficultés sont remontées au niveau de la direction technique du réseau.

Les problématiques sont bien prises en comptes, des correctifs sont en cours d'étude et en déploiement au fil de l'eau. Les astreintes du support viennent d'être renforcées afin d'accroître la réactivité.

Les élus FO sont beaucoup revenus sur le bug du vendredi 19 janvier.

Cette journée a parfaitement illustré l'image que beaucoup de salariés se font de la bascule vers OpenMedia, à savoir que l'on fonce droit dans un mur et que ce jour-là nous avons pris le mur...

Il y a eu un fait d'actualité qu'il était difficile de ne pas couvrir d'autant que des équipes étaient déjà en train de travailler dessus.

C'est donc la conscience de service public qui a porté l'ensemble de la technique et de la rédaction pour mettre un JT à l'antenne mais avec appréhension et sans grand enthousiasme.

Les élus FO apprécient le fait que le chef de centre soit allé consulter les salariés qui se trouvaient « en première ligne » face à ce bug (scriptes, présentatrice, cadre technique...) pour jauger la faisabilité technique de partir à l'antenne.

On a en revanche découvert le lendemain les conséquences de ce bug, que c'était un peu la double peine pour les scriptes et les documentalistes qui ont dû tout réencoquiller pour l'archivage...

Les élus FO entendent qu'il est difficile de savoir à partir de quel moment il est techniquement possible de partir à l'antenne en cas de bug mais la direction centrale doit se pencher très sérieusement sur la vitesse de déploiement d'OpenMedia alors que ce logiciel n'est pas encore réellement stabilisé au sein de France Télévisions.

- **Est-il possible de rétablir la présence de conducteurs papier en plateau, en régie et auprès de tous les collaborateurs ?**

Réponse de la direction :

Il est possible de produire des conducteurs papiers pour des postes spécifiques (présentateurs, maquilleurs, OPV, électro).

Pour les élus FO la présence de conducteurs papiers est nécessaire pour les salariés intervenants en plateau (*les maquilleurs qui gèrent les invités, les OPV et électros qui doivent avoir une vision de la conduite d'antenne*).

Elle est en revanche **indispensable pour les présentateurs et présentatrices**, dans le cas où un bug OpenMedia surviendrait en plein JT à l'antenne. **Il est bien trop dangereux de partir à l'antenne sans filet de sécurité... Les récents bugs du mois de janvier ont démontré cette nécessité.**

L'idée de supprimer totalement les conducteurs par souci d'écologie s'entend parfaitement, mais faire de la télé sans papier relève d'une utopie pure et simple. Nous ne sommes jamais à l'abri de bugs informatiques. **Il est de notre devoir de sécuriser l'antenne avant tout.**

- 5. Point rédaction. Les journalistes peuvent-ils avoir accès à la presse papier le matin en conférence de rédaction comme c'était le cas il y a quelques années ? (Cafeyn ne fonctionne pas pour tout le monde)**

Réponse de la direction :

Un questionnaire Forms va être adressé à l'ensemble des salariés de la rédaction pour mesurer le besoin exact.

Certains journaux qui ne sont pas sur Cafeyn, mais il y a des abonnements numériques au sein du service documentation.

Pour les problèmes d'accès, les salariés doivent s'adresser à Sylvain Saint Paul.

Ce problème n'est pas nouveau. Tout le monde n'est hélas pas logé à la même enseigne concernant Cafeyn...

Certains s'en sortent bien mais beaucoup rencontrent des problèmes de connexion, notamment lorsqu'il s'agit de connecter deux appareils sur le même compte.

Le constat est qu'il est très compliqué de pouvoir lire la presse en Champagne-Ardenne.

Il y a de moins en moins d'abonnements à la presse papier. Les élus FO entendent que l'on retrouve assez fréquemment des journaux non déballés mais le problème vient surtout du fait qu'ils n'arrivent

pas sur la table en conférence de rédaction le matin. Nous sommes abonnés à des journaux que l'on ne voit pas...

Le souhait de revenir à de la presse papier est très présent au sein de la rédaction.

La direction nous dit que l'usage a changé de manière inconsciente, ce qui est vrai, et reconnaît cependant que la revue de presse sur wakelet donne des liens vers des journaux payants, qu'il faut alors demander aux autres de se déconnecter, ce qui est pénible à l'usage.

Les élus sont d'accord avec la direction sur ce point. Nous avons par exemple 5 abonnements au journal l'Union pour 40 cartes de presse (plus les documentalistes) ...

Tout ceci fait que la simple volonté de lire la presse, action basique et essentielle du métier pour les journalistes et les documentalistes, peut vite tourner au sacerdoce...

Vos élus FO se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.

La prochaine instance de proximité se tiendra le jeudi 22 février 2024.

Vous pouvez nous faire remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Vos élus de proximité